

**02 février 2023
09h30 - 16H30**



Membre de *l'élan commun*

**Journée de
réflexion
Quel avenir pour le
BTSA ?**



Paris - Ministère de l'Agriculture
251, rue de Vaugirard

**Etat des lieux, quelles évolutions pour le BTSA ?
Débattons, Proposons, Agissons.**

Inscription : snetap@snetap-fsu.fr

QUEL AVENIR POUR LE BTSA ?

**Face aux effets du système LMD
et la réforme du BUT**

**Face aux effets de la réforme
PENICAUD**

**Face aux menaces du mixage des
PUBLICS**

**Face aux effets de la réforme des
BTSA...**

Quel avenir pour le BTSA ?

9h00-9h30 ACCUEIL

9h30-9h45 Introduction

9h45-10h00 **Éléments de réflexion par la DGER** par M.Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur à la DGER

10h00-10h45 **Un état des lieux. Où en est le BTSA** par le secteur Pédagogie et Vie scolaire du SNETAP-FSU

- **Une histoire du BTSA** et éléments statistiques (Olivier BLEUNVEN - Membre du Bureau National SNETAP-FSU)
- **Le BTSA dans l'enseignement supérieur** (Nadia ROBILLARD - Secteur Pratiques pédagogiques SNETAP-FSU)
- **Le BTSA face aux réformes** (Yoann VIGNER, Secrétaire général adjoint - Secteur pédagogie et vie scolaire SNETAP-FSU)
- **Et le BTS à l'Education nationale** (Simon BACH, Secrétaire national - Secteur enseignements technologiques. SNES-FSU)

10h45-12h30 **Débat-Questionnement avec les participant.es**

12h30-14h30 PAUSE REPAS

Quel avenir pour le BTSA ?

14h30 -16h00 Une réflexion en ateliers

GT 1 - La réussite en BTSA – Quelles pistes pour l'amélioration de la réussite des étudiant.es ?

GT 2 - Le devenir du BTSA (BUT ? Licence Pro ? ...)

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA

16h00 - 16h30 Restitution des ateliers et conclusion de la journée

Quel avenir pour le BTSA ?

Introduction

Frédéric CHASSAGNETTE,
Co-Secrétaire Général du SNETAP-FSU,
Enseignant HG - LEGTA TOURS-FONDETTES

Quel avenir pour le BTSA ?

Elements de réflexion par la DGER

M. Jérôme COPPALLE,

Sous-directeur de l'enseignement supérieur

DGER

Un état des lieux

Où en est le BTSA ?

Par le secteur Pédagogie et Vie scolaire du
SNETAP-FSU

Un état des lieux

Une histoire du BTSA et éléments statistiques

Olivier BLEUNVEN,

Membre du BN du SNETAP-FSU,

Enseignant en techniques forestières - LPA SABRES

Une histoire du BTSA

1959 - Titre de technicien supérieur

1962 - Brevet de technicien supérieur (BTS)

1964 - Premier BTSA ouvert avec 26 étudiant.es

Diplôme de niveau 5 (Bac +2 comme les DUT et CPGE)

Diplôme de l'enseignement supérieur dispensé dans les lycées.

Les BTS s'inscrivent dans l'organisation du LMD, au sein des études menant au grade de licence et donnent un équivalent à la L2.

Une année supplémentaire est nécessaire pour valider le diplôme licence 3, premier grade reconnu officiellement dans le système LMD. Pour les BTS, cette troisième année se concrétise essentiellement avec les licences professionnelles.

Le BTS emporte l'acquisition de 120 crédits européens.

Une histoire du BTSA

1999 - Processus de Bologne

2002 - En France le décret d'application est publié.

2004 - DGER lance une réflexion sur une réforme du BTSA, liée à la mise en œuvre du processus de Bologne et une baisse des effectifs au début des années 2000.

2006 - Volonté d'une semestrialisation de la formation apparaît formellement en BTSA

2010 - Appel à candidature pour une expérimentation portant sur l'inscription des BTSA dans l'architecture L/M/D.

2012 - 17 établissements (publics et privés) sont retenus et démarrent l'expérimentation

2014 - Prolongement de la même expérimentation pour 3 promotions (jusqu'en juin 2019). Là encore des bilans réguliers sont prévus.

2022 - Mise en œuvre la semestrialisation dès la rentrée 2022 pour les BTSA rénovés en conséquence et engage une réécriture de l'ensemble des BTSA.

Une histoire du BTSA

... ET LES AUTRES RÉFORMES QUI IMPACTENT AUSSI LE BTSA

2005 – Réforme des grilles horaires - baisse d'environ 20 % des horaires disciplinaires sans changement des contenus de référentiels

2009 – Réforme du Bac Pro 3 ans

2015 – Allègement des référentiels de formation et renvoi des contenus dans des documents d'accompagnement qui ne sont plus annexés aux arrêtés

2018 – Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » (Loi Pénicaud)

2019 – Réforme des seuils par la suppression des limites réglementaires de dédoublements

STATISTIQUES BTSA - EFFECTIFS

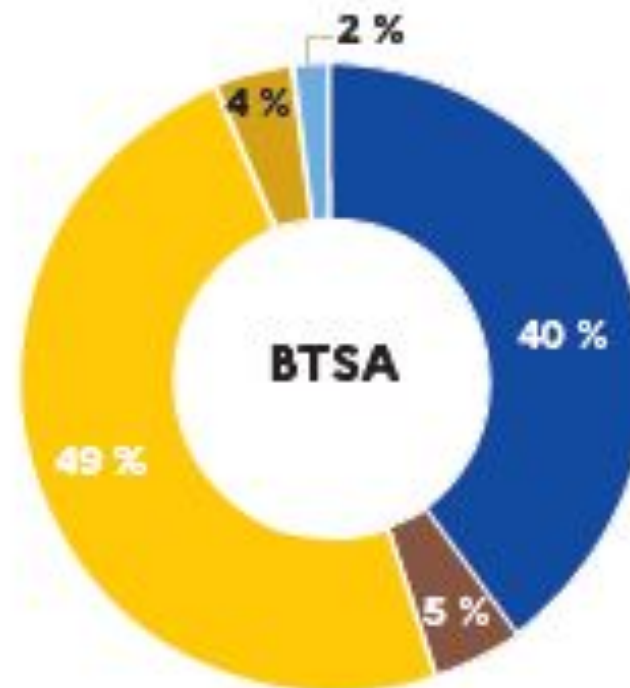
EVOLUTION DES EFFECTIFS BTSA - BTS DE L'EA DE 1967 à 2022

	1967	1970	1975	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2019	2020	2021	2022
Effectifs	97	679	1522	15029	19218	22316	18582	18545	20019	19595	19628	19663	18603	16219
Public						14788	12252	11663	12309	11958	12118	12318	11754	10499
Privé						7528	6330	6882	7710	7632	7510	7448	6788	5636
Apprenti.es					1873	4119	5020	6659			8900	10300	12634	
Admis examen					8386	11294	9630	9497	10620	10730	11204	13180	11849	12066
					68,70 %	76,80 %	71,00 %	76,00 %	75,70 %	74,70 %	79,10 %	91,40 %	81,20 %	78,00 %

STATISTIQUES BTSA - APRÈS LE DIPLÔME

SITUATION DES DIPLÔMÉ.ES 3 ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

(Chiffre DGER 2022)



■ Diplômé d'un niveau supérieur

■ En étude

■ En emploi

■ En recherche d'emploi

■ Inactif

STATISTIQUES BTSA - INSERTION

TAUX NET D'EMPLOI 3 ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

(Chiffre DGER 2022)

Un diplôme largement reconnu par la profession



Un état des lieux

Le BTSA dans l'enseignement supérieur

Nadia ROBILLARD,

Secrétaire nationale,

Secteur Pratiques pédagogiques et formation des maîtres,

Enseignante d'agronomie - LEGTA LE MANS

Le BTSA dans l'enseignement supérieur

- ❑ **18 500 étudiant.es sous statut scolaire** STS 2021-22 dépendant du MASA (6 857 dans le privé)
- ❑ **- 7.3% des effectifs étudiant.es en cycle BTS** par rapport à 2020-2021 (effectif global étudiant en baisse de 5.7%)
- ❑ Taux réussite en 2021 : 83.5% (87.3% ensemble des BTS)
- ❑ Acquisition de 120 crédits ECTS
- ❑ Prolongement “naturel” des études pour les BTSA dans l'enseignement supérieur par une **licence professionnelle** (arrêté du 17 novembre 1999) délivré par les universités et les établissements d'enseignement supérieur agricoles - 4 domaines - 173 mentions - 198 parcours qui concernent le domaine agricole/2213
- ❑ formation sur un an en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue (acquisition de 60 crédits ECTS).
- ❑ Implication des professionnels dans leurs conceptions (participation 25% heures)
- ❑ N'ont pas vocation à poursuite d'études (**limité à 20% des licenciés pro**)

Le BTSA dans l'enseignement supérieur

- ❑ **Rapport du CGAAER de Août 2019** sur implication des établissements d'enseignement agricole dans les licences professionnelles
 - ➡ renforcement de l'attractivité des établissements vis-à-vis des apprenants potentiels, de la cohérence et de l'enrichissement de l'offre de formation ainsi que la reconnaissance par les professionnels
 - ➡ la DGER est invitée à promouvoir une orientation nationale visant une révision et un développement, par les acteurs en région, des LP associant l'enseignement agricole
- ❑ **12 Classes préparatoires Adaptation technicien supérieur (ATS)** permettent à des titulaires d'un BTSA, de certains BTS et DUT d'accéder aux écoles d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage, en préparant à la voie C des concours communs agronomiques et vétérinaires ou au concours commun d'admission de la formation de paysagiste diplômé d'État.
- ❑ Automne 2019, lancement appel à projets "**devenir ingénieur, vétérinaire ou enseignant avec un BTSA**"
 - ➡ renforcer des coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur agricole et les lycées agricoles ayant des classes de BTSA, afin de favoriser les poursuites d'études longues pour des étudiants en BTSA.
- ❑ 7 projets coordonnés par Bordeaux Sciences Agro, l'EI Purpan, l'ENSFEA, l'Institut Agro de Dijon, Rennes-Angers, l'ISA de Lille, Vet agro Sup

Un état des lieux

Le BTSA face aux réformes

Yoann VIGNER,
Secrétaire général adjoint,
Secteur pédagogie et vie scolaire,
Enseignant d'histoire géographie et d'EMC - LEGTA LAVAL

Le BTSA face aux réformes

Le BTS-BTSA face à la réforme LMD (2004 - 2012 -...)

Le BTSA face au mixage des publics (2000-...)

Le BTSA face au BAC PRO 3 ans (2007 - 2009-...)

Le BTSA face à la libéralisation de l'enseignement (2010 -)

Le BTSA face à la désaffectation du métier enseignant

Le BTSA face aux réformes

Le BTSA face aux politiques néolibérales

Le BTSA face à la réforme PENICAUD (2018 -)

Le BTSA face à la réforme PARCOURSUP (2018 -...)

Le BTSA face à la réforme du BUT (2021 -...)

Le BTSA face aux blocs de compétences (2022 -...)

Où en est le BTS ?

Et le BTSA à l'Education nationale ?

Simon BACH,

Secrétaire national,

Secteur enseignements technologiques au SNES-FSU

Où en est le BTS ?

Et le BTSA à l'Education nationale ?

L'avis du SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU est attaché au développement des BTS, dans l'Education Nationale comme dans l'Agriculture, car le constat du manque de places pour les élèves issus de BAC Pro (MEN comme Agri) y demeure flagrant malgré la mise en place de quotas. Ainsi, par exemple, le croisement de 2 publications récentes du Comité de suivi Parcoursup et du SIES nous ont permis de mesurer qu'à la rentrée 2021, environ 12 000 néo-bacheliers pros de l'Education Nationale n'avaient pas obtenu l'affectation en BTS qu'ils avaient demandé sur la plateforme d'orientation, soit environ 16 % d'entre eux !

De même, le SNUEP-FSU considère qu'il faudrait favoriser le développement de passerelles postbac entre Education Nationale et Agriculture pour ouvrir davantage de possibilités de poursuites d'études pour nos élèves respectifs.

Où en est le BTSA ?

Débat - Questionnement avec les participant.es

Quel avenir pour le BTSA ?

Une réflexion en ateliers

GT 1 - La réussite en BTSA – Quelles pistes pour l'amélioration de la réussite des étudiant.es ?

GT 2 - Le devenir du BTSA (BUT ? Licence Pro ? ...)

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA

Quel avenir pour le BTSA ?

**Restitution des ateliers et
conclusion de la journée**

**Quelles perspectives pour quelles
actions syndicales ?**

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 1 - La réussite en BTSA

Quelles pistes pour l'amélioration
de la réussite des étudiant.es ?

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 2 - Le devenir du BTSA (BUT ?
Licence Pro ? ...)

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La réforme**

Une réforme d'ampleur, aux objectifs multiples :

- **La semestrialisation des BTSA**, pour les établissements volontaires
- **La rénovation des référentiels de diplôme** des seize spécialités de BTSA, pour répondre aux évolutions des emplois et intégrer les transitions agro-écologiques, numériques...
- **Une nouvelle structuration du référentiel de diplôme et l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes de BTSA** pour la mise en oeuvre des lois n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatives à la formation professionnelle

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La semestrialisation**

Question posée :

- **Semestrialisation ou tout CCF ?**
 - Attention au vocabulaire
 - Le diplôme maison
 - La difficulté grandissante des épreuves terminales
 - A-t-on vraiment le choix ?

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La semestrialisation**

Question posée :

- **L'habilitation à la semestrialisation ?** (qui ? instructeurs en DRAAF-DAAF des BTSA semestrialisés)

▫

▫



Habilitation à la semestrialisation pour les BTSA 2023

🕒 Temps de remplissage estimé : 64 mn

📅 Date limite : 18 mai 2023

Instruction du dossier d'habilitation pour permettre aux autorités académiques de délivrer aux établissements de l'enseignement agricole une formation de brevet de technicien supérieur agricole sous la forme semestrielle. Cette démarche est volontaire. Elle est instruite par l'autorité académique, à l'aide de l'avis de l'inspection de l'enseignement agricole.

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)



Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La semestrialisation**

Question posée :

- **Semestrialisation : ses conséquences sur la vie du lycée**
 - La fabrique des EDT,
 - Les horaires annuels,
 - La stabilité des équipes

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La semestrialisation et le statut**

Réponse FAQ DGER :

- *Comment les établissements pourront-ils se déterminer pour choisir ou non la semestrialisation ? faudra-t-il l'accord des enseignants/formateurs ?*
- *La semestrialisation va forcément entrainer une modularisation des emplois du temps des enseignants/formateurs. Si cette situation n'est pas vraiment nouvelle en BTSA, elle va toucher un plus grand nombre de membres de l'équipe.*
- ***Dans la mesure où il n'y a pas d'évolution du statut des enseignants**, il a été décidé que la mise en place de la semestrialisation se fera sur la base du volontariat des établissements. Cela nécessitera de s'assurer de la faisabilité en interne*

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **L'approche capacitaire**

C'est quoi ?

- *Quelle que soit la modalité d'évaluation choisie, il convient de garder à l'esprit qu'une capacité représente un « pouvoir d'agir en situation ». Évaluer une capacité consiste ainsi à permettre au candidat de révéler, et à l'évaluateur de vérifier, ce pouvoir d'agir dans une situation complexe. Selon Ph. Perrenoud, «serait complexe une situation à laquelle nul ne peut faire face en appliquant simplement une règle, une procédure, un algorithme. Pour faire face, il faut inventer une solution, autrement dit réfléchir, envisager diverses stratégies, bref exercer son jugement, conduire un raisonnement.». Il en découle que ce que les évaluateurs doivent viser dans l'évaluation, et en conséquence dans la formation, c'est la capacité du candidat à traiter de façon pertinente une situation professionnelle et/ou sociale. Les nouvelles modalités d'écriture des référentiels devraient faciliter cette approche capacitaire*

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La mise en œuvre de la réforme**

Les faits :

- À la rentrée 2022 pour les spécialités Viticulture-Oenologie et Technico-Commercial
- **Des modifications de textes en permanence**
- **Des documents d'accompagnement en contradiction avec les arrêtés**
- Arrêté du 6 décembre 2022 modifiant les dispositions de l'arrêté du 17 février 2021 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « technico-commercial »
- Note de service DGER/SDES/2022-796 25/10/2022 Cette instruction abroge la note de service 2022-161 du 18/02/2022 relatif à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation pour les épreuves du tronc commun des BTSA rénovés
- Note de service DGER/SDES/2022-460 20/06/2022 Modification des modalités d'évaluation du CCF N°3 de l'épreuve E2 et de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 des BTSA non rénovés

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : La mise en œuvre de la réforme

Les faits :

- Quelle place donne-t-on aux étudiants dans cette réforme ?

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La mise en œuvre de la réforme**

Les faits :

- La nécessaire animation pédagogique mais par qui ?
- *Cette nouvelle structuration, qui renforce l'approche capacitaire, en favorisant la contextualisation de l'enseignement et l'apprentissage de la complexité, nécessite une phase d'ingénierie pédagogique préalable à la mise en œuvre de la formation*

▫ Source : GUIDE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Édition septembre 2022

Quel avenir pour le BTSA ?

GT 3 - Le contenu et la structure du BTSA : **La mise en œuvre de la réforme**

Les faits :

- Les nouveaux liens entre le général et le professionnel avec cette nouvelle approche
- En revanche, les mathématiques et les TIM ne faisant plus l'objet d'un module relevant du tronc commun, ces enseignements devront être spécifiques à chacune des sections de la classe

▫ *Source FAQ DGER 08/04/2022*

Quel avenir pour le BTSA ?

Restitution des ateliers et conclusion de la journée